



L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le six octobre, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

**Présents** : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

**Adjoint** au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux** : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MOENNE Monique, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

**Absents représentés** : Pouvoir de GAVARD-PERRET Alexandre à GRILLET Corinne ; de GERNAIS Benjamin à DEVESA Marie ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de MILESI Gérard à POCHAT-BARON Pascal ; de PAGNOD Pascale à PILLET Isabelle ; de VALENTIN Pierre à GOY Francis ;

**Absents excusés** : ROCHAT Virgile

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame Josette LABAYE est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 20
Représentés : 6
Votants : 26
Absents : 1

Délibération n° D2022\_080 – FINANCES

### Participation financière à l'achat des forfaits de ski pour le Massif des Brasses

La Commune participe financièrement à la pratique du ski alpin pour les enfants domiciliés à Viuz-en-Sallaz ou dont les parents sont assujettis à la cotisation économique territoriale du fait de leur profession (commerçant, artisan ou profession libérale) et :

- scolarisés à Viuz-en-Sallaz pour les élèves d'école maternelle et primaire
- scolarisés en collège

Pour l'année scolaire écoulée 2021-2022, la participation de la commune à l'acquisition du forfait saison s'élevait à 30 €.

Pour la saison 2021-2022, les tarifs du Massif des Brasses ont évolué de la manière suivante :

	Prévente		Tarif normal	
	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023
Adultes	192 €	199.99 €	318 €	335 €
Etudiants / Seniors	163 €	175 €	245 €	257 €
Enfants	95 €	109 €	155 €	165 €
- de 5 ans	30 €	40 €	30 €	40 €

Il est proposé de participer également aux forfaits pour les enfants domiciliés dans la commune mais non scolarisés sur la commune.

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **FIXE à 30€ le montant de la participation communale à l'achat des forfaits scolaires des Brasses, en ski alpin, pour la saison 2022-2023 ;**
- **L'aide est apportée** pour la pratique du ski alpin :
  - o pour les enfants domiciliés à Viuz-en-Sallaz et scolarisés en écoles maternelle, primaire et au collège, quel que soit le lieu de scolarisation
  - o pour les enfants dont les parents sont assujettis à la cotisation économique territoriale du fait de leur profession (commerçant, artisan ou profession libérale), scolarisés en écoles maternelle et primaire à Viuz-en-Sallaz, ou au collège

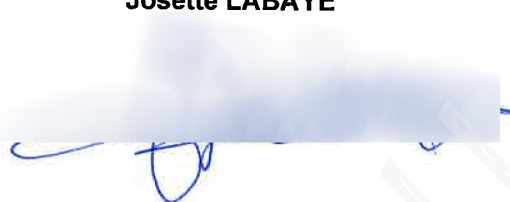
VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

**Ainsi fait été délibéré**  
**Les jour, mois et an que dessus**  
**Au registre sont les signatures**  
**Pour Extrait conforme**

**Le Maire,**  
**Pascal POCHAT-BARON**



**La secrétaire de séance**  
**Josette LABAYE**



**Certifié exécutoire**  
**Télétransmission sous-préfecture le 14/10/2022**  
**Publication en ligne le 17/10/2022**  
**Pour le Maire et par délégation,**  
**La Directrice Générale des Services**  
**Pascale GRANDGIRARD**



MAIRIE DE VIUZ-EN-SALLAZ